



Près de chez vous

L'annuaire affaires et services

ACHETE MOTO ET VEHICULE



Professionnel depuis 2005, achète au comptant, Motos, Autos, CycloMOTEURS et cycles anciens, mobilier et objets de garage, pièces et outillage, équipement du motard, documents, livres, plaques émaillées, affiches, pompes à essence, jouets anciens, sujets de monnaie, jeux de bistrot. Déplacement dans toute la France

antiquemoto@gmail.com,
tél.06 66 56 27 91

ACHÈTE PAIEMENT IMMÉDIAT !



MANTEAU DE FOURRURE, SAC À MAIN, BIJOUX OR ET FANTAISIE, MONTRES, PIÈCES DE MONNAIES, VASES, ARGENTERIE, CUVRES, ÉTAINS, MACHINE À COUDRE, PIANO, PENDULES, TABLEAUX, MIROIRS, VASELLES, SCULPTURES etc... Estimation et déplacement GRATUIT. Faites confiance à un professionnel reconnu !

expertisefrancetebienx@gmail.com - Tél : 0684902203 Faites une AFFAIRE CONCLUE !

ANTIQUAIRE ACHETE



ou + tout cours, pour mobilier maisons bourgeoises et châteaux : tableaux, arts d'Asie, miroirs dorés, bibelots, sculptures bronze et marbre, meubles, bijoux, montres, instruments de musique violons, violoncelles, montres, pièces or et argent, pâtes de verre galilé, Daum, cœurs postiches anciennes. Paiement comptant et immédiat. Expertises gratuites.

CAMPOT ANTIQUITES 06.09.79.19.25 campotom@gmail.com

COLLECTIONNEUR DE VINS



Collectionneur de vins Achète au meilleur prix grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Rhône, Champagne etc. même très vieux. Alcools anciens (Cognac, Armagnac, Whisky, Charentaise, Rhum, Calvados...).

Déplacements et estimations gratuits. Paiement comptant. Tél: 06.74.16.07.78

LES EXPERTS EN SIMPLICITÉ



Réparation, modernisation et installation de vos volets roulants, stores extérieurs, moustiquaires, portes de garage. Nous vous accompagnons également sur les volets, velux et la domotique. Demandez votre devis gratuit.

Répar'stores : 06.68.67.67.08 ou sur www.reparstores.com

PHILATELISTES RECHERCHENT...



Pierre et Patrice philatélistes spécialistes achètent importantes collections de timbres, lettres, cartes postales et archives. Paiement comptant ou meilleur cours. Expertises, conseils pour successions, portages, assurances et ventes (tarif sur simple demande).

Tél : 06.33.77.56.62 ou 06.26.03.06.81



**Annonces
près de chez vous**
mercredi et vendredi
Vous souhaitez publier votre annonce ?
Contactez-nous : pub@sudouest.fr

Rubriques réservées aux professionnels et associations.
Charente
DL
L'ECLAIR
La République
SUD OUEST

ACHETE VIOLONS MINIMUM 1000 €



Atelier de lutherie achète violons minimum 1000 Euros, violoncelles minimum 3 000 Euros même en mauvais état. Estimation et déplacement gratuit. Paiement comptant immédiat.

Contactez David 06.45.81.03.03

ANTIQUAIRE ACHETE



Tableaux, Bibelots, Bronzes, Marbres, Argenterie, Pendules, Vases, Galilé, Daum, Laitique, Livres, Timbres, instruments de musique, Montres anciennes, Meubles etc... Paiement comptant et immédiat. Déplacement et expertise gratuite.

ANT ROCHE stephrocheant@gmail.com 06.11.74.46.84

COLLECTIONNEUR ACHÈTE !



Vieux vins et alcools mêmes imbuvables ! Bourgogne, Bordeaux (tout millésimes), Champagnes, Alcools anciens (Rhum, Cognac...), Débaras de toutes caves. Paiement immédiat.

newgauntique@gmail.com Tél : 0686902203 ANTIQUAIRE

DISQUAIRE



Disquaire implanté à Bordeaux depuis 1996 rachète ou Don prix vos disques vinyles 33 et 45 tours. Je me déplace dans un rayon de 150km.

CONTACT
06.30.92.99.04

MONNAIES BILLETS MEDAILLES ANCIENNES



Collectionneur privé recherche monnaies anciennes OR ARGENT BRONZE de qualité. Billes anciens en francs, médailles, livre avant 1700. Cartes géographiques me déplace, estimation gratuite, paiement comptant.

TEL 06 08 68 14 33 mail : jfrescos@wanadoo.fr

L'agenda des associations

MERPINS (16)

DIMANCHE 6 JUILLET
Salle polyvalente
A PARTIR DE 14 h 30

THÉ Dansant
Organisé par Prod'Artistes
ANIMÉ PAR L'ORCHESTRE
GÉNÉRATION MUSÉTTE

Golfer et verre de l'amitié offerts

Entrée 12€
Réservations au 06 81 07 53 92
06 80 76 68 49
Licences Spectacle n° 21-A-21-00289 et n° 21-A-21-00387

**Sud Ouest
immobilier**

Les meilleures
offres de location
chaque mardi
dans votre journal
et sur www.sudouest-immmo.com

En partenariat avec
bien'ici
Demain c'est maintenant
SUD OUEST

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur
sudouest.fr/annonces-legales,
sudouest-marchespubliques.com, avec le réseau



Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Commune de Bourcetranc-Le Chapus AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal du 2 juin 2025 et en application de l'article L.121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcetranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration préalable n° DP 017 058 25 00046 déposée par l'EARL LEGER FRERES représentée par M. Julien LEGER sur un projet de création d'un préau dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E25000075/86, M^{me} SYLVIE DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17 h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie : de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 les lundis, mercredis et jeudis, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 les mardis, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h les vendredis et de 10 h 00 à 12 h 00 les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcetranc-le-chapus.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie, Place Henri Barbusse 17500 Bourcetranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcetranc-le-chapus.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9 h à 12 h 30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14 h à 17 h 00.

A l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcetranc-Le Chapus et sur support papier en mairie, où ils pourront être consultés pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcetranc-Le Chapus, pourra accorder ou s'opposer la déclaration préalable.



Commune de Bourcetranc-Le Chapus AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal du 2 juin 2025 et en application de l'article L.121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcetranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis d'aménager n° PA 017 058 24 M0001 déposé par la SARL SPECIALES GILLARDEAU représentée par M. Thierry GILLARDEAU sur un projet de construction d'un parc à potches dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E2400159/86 M^{me} SYLVIE DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9 h, au lundi 28 juillet 2025, 17 h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie : de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 les lundis, mercredis et jeudis, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 les mardis, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h les vendredis et de 10 h 00 à 12 h 00 les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcetranc-le-chapus.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbusse 17500 Bourcetranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcetranc-le-chapus.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9 h à 12 h 30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14 h à 17 h 00.

A l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcetranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où ils pourront être consultés pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcetranc-Le Chapus, pourra accorder ou se refuser la demande de permis d'aménager.

TOURISME & PATRIMOINE Balades en images dans nos châteaux du Sud-Ouest





PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE
CONSULTATION DU PUBLIC
Installations classées soumises
à enregistrement
(articles L511-1, L512-7 et
R512-46-11 à R512-46-21
Titre V du Code de l'environnement)

La société CHARIER TP, dont le siège social est situé 87-89 rue Louis Pasteur, 44550 Monolieu-de-Bretagne, a déposé à la Préfecture de la Charente-Maritime un dossier de demande d'enregistrement portant sur l'installation d'une plateforme de recyclage sise avenue de la Repentie, ZI de la Pallier, 17000 La Rochelle.

Cette activité relève de la rubrique 2515-1-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'enregistrement.

Ce dossier sera soumis à la consultation du public pendant une période de quatre semaines, soit du **mardi 15 juillet 2025 au mardi 12 août 2025 inclus**.

Durant cette période, toute personne pourra consulter le dossier en main ou sur le site internet de la Préfecture et formuler des observations :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de La Rochelle aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,
- par courrier à adresser à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement
- par courriel à adresser à : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'enregistrement. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012, ou d'un arrêté préfectoral portant basculement de l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et consultation du public par voie électronique, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Aux termes d'un ASSP en date du 23/06/2025, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JIPOFS
Sigle : JIPOFS
Objet social :
Propriété et gestion de biens immobiliers.
Acquisition, prise à bail, location et vente.
Construction sur terrain,
Réfection rénovation et réhabilitation,
Opérations financières mobilières et immobilières, obtention de crédits destinés à la réalisation de son objet social.

Siège social : 30 rue de Bel Air, 17230 MARANS.
Capital : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LA ROCHELLE.

Gérance : Monsieur BONTANT Pierre-Olivier, demeurant 30 rue de Bel Air, 17230 MARANS.

Clause d'agrément :
Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée extraordinaire des associés.

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE CHAPUS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal du 2 juin 2025 et en application de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration préalable n° DP 017 058 25 00046 déposée par TEARL LEGER FRERES représentée par M. Julien LEGER sur un projet de création d'un préau dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E25000075/86, M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les mardis, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h les vendredis et de 10h à 12h les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbusse - 17560 Bourcefranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

À l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où ils pourront être consultés pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra autoriser ou refuser la déclaration préalable.

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE CHAPUS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal du 2 juin 2025 et en application de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis d'aménager n° PA 017 058 24 M0001 déposé par la SARL SPECIALES GILLARDEAU représentée par M. Thierry GILLARDEAU sur un projet de construction d'un parc à poches dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E2400155/86 M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les mardis, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h les vendredis et de 10h à 12h les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbusse - 17560 Bourcefranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr

bourcefranc-le-chapus.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

À l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où ils pourront être consultés pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra autoriser ou refuser la demande de permis d'aménager.



Aux termes d'un acte reçu par Me Olivier RIVIERE, notaire à PONT LABBÉ D'ARNOULT, le 19 juin 2025, les associés de la société « MATH-J », SCI au capital de cent quatre-vingt deux mille neuf cent trente huit euros et quatre-vingt deux centimes (182 938 82 €), dont le siège social est à PONT LABBÉ D'ARNOULT (17250), 22 rue des Allards, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINTES sous le n° 420 191 447, ont décidé de réduire le capital social à mille deux cents euros (1 200 €) et de la transformation de la société, en une Société par Actions Simplifiée, à compter du 19 juin 2025, sans qu'il y ait création d'une nouvelle personne morale ; la dénomination, le siège social et sa durée restent inchangés. Aux termes du même acte, les associés ont pris la décision de nommer, à compter du même jour, M. Mathieu JOLLY, comme président, demeurant à Saint-Agnant (17620), 4 Grande Rue, Villeneuve et M. Jacky JOLLY, comme directeur général, demeurant à Pont l'abbé d'Arnould (17250), 22 rue des Allards.

Pour insertion,
Me Olivier RIVIERE.



ATLANTIQUE NOTAIRES ROCHELAIS
35 rue de la Noue
17000 LA ROCHELLE

IMMOBISDO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de cinq cents euros (500 €)
Siège social :
LA ROCHELLE (17000), 17 rue des Fleurs
RCS LA ROCHELLE 929 868 958

NOMINATION
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/06/2025, concernant la SAS dénommée IMMOBISDO au capital de 500 € dont le siège social est situé à LA ROCHELLE (17000), 17 rue des Fleurs immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le n° 929 868 958, il a été décidé de nommer Madame Céline COURTAUX, demeurant à LA ROCHELLE (17000), 17 rue des Fleurs, en qualité de Directrice Générale pour une durée illimitée à compter du 05/06/2025. Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE.

Pour avis,
M. Jérôme RIGAL.

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE CHAPUS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal n° 61/2025 du 2 juin 2025 et en application de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis de construire n° PC 017 058 25 00002 déposé par TEARL LEGER FRERES représentée par M. Julien LEGER sur un projet de démolition de plusieurs anciens bâtiments et création d'une extension d'un bâtiment ostréicole dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E25000070/86, M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les mardis, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h les vendredis et de 10h à 12h les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbusse - 17560 Bourcefranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

À l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où ils pourront être consultés pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra autoriser ou refuser la demande de permis de construire.



JJ INVEST
Société Civile Immobilière
Capital : 10 000 €
Siège social : THENAC (17460)
5 chemin du Bois de la Chapelle
RCS SAINTES 793 790 957
CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une assemblée générale en date à THENAC du 15 janvier 2025, la collectivité des associés a décidé de nommer Monsieur Christophe GABARDOS, demeurant à CRAZANNES (17350), 9 rue Bel Air, en qualité de nouveau gérant de la SCI JJ INVEST, pour une durée indéterminée à compter du 15 janvier 2025, en remplacement de Monsieur Jacky GABARDOS, décédé à LIESTAL (SUISSE), le 10 octobre 2024. Mention sera faite au R.C.S. de SAINTES.

Pour insertion,
Me Patricia RACAUD.

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE CHAPUS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal n° 62/2025 du 2 juin 2025 et en application de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis de construire n° PC 017 058 25 00007 déposé par le GAEC MUREAU représenté par MM. Mathieu et Nicolas MUREAU sur un projet de reconstruction d'un local à usage de stockage dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E25000071/86, M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les mardis, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h les vendredis et de 10h à 12h les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbusse - 17560 Bourcefranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

À l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où ils pourront être consultés pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra autoriser ou refuser la demande de permis de construire.



SELARL CAILLAUD ET RAZAT
8 rue Jules Ravet - 17600 SAINT-JON

SCEA DU DOMAINE DE BELMONT
Capital social : 2 000 €
Siège social :
Domaine de Belmont
17200 ROYAN
RCS SAINTES 4322 734 206

Aux termes d'un acte reçu par Me Cédric RAZAT, le 26/05/2025, a été constatée la démission de Mr Didier QUENTIN, dmt à ROYAN (17200), Domaine de Belmont, en tant que cogérant.

Mr Paul QUENTIN, dmt à PARIS (75004), 5 rue Poquay, reste seul gérant de la société à compter du 26/05/2025.

annonces.legales@le-littoral.com